



Association INVENIO

MIN de Brienne
110 Quai de Paludate
33800 Bordeaux

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INVENIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association INVENIO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Règles et principes comptables

Les paragraphes « Subventions d'investissement et d'exploitation » de l'annexe légale exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions d'investissement et des subventions d'exploitation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Le paragraphe « Créances » de l'annexe légale expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des créances clients. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

En application de la loi, nous vous signalons que le délai légal prévu entre le conseil d'administration et l'assemblée générale n'a pas été respecté.

Le rapport moral, rapport d'activité et rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqués, comme le prévoit l'article R. 232-I du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leurs sincérités et leurs concordances avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement, la non-communication et la non-présentation du rapport de gestion, moral et d'activité constituent une violation des dispositions des articles L. 232-I, L. 225-I15 et L. 225-I00 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pessac, le 2 juin 2026

S.A.S. AREVCO

Mme Marion Drapier

*Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale
des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Grande Aquitaine*

Signé par Marion DRAPIER
Le 2 juin 2026

Signed with
Universign doc_LYww
tx_aVXxZ6q27MP8

ANNEXE

Bilan Actif

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25

Edition du 26/05/26

Devise d'édition EURO

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	20 371	19 032	1 339	2 652
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 002	7 002		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL immobilisations incorporelles :	27 373	26 034	1 339	2 652
Immobilisations corporelles				
Terrains	317 853	223 105	94 748	91 432
Constructions	761 965	682 687	79 279	120 358
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 242 960	2 382 737	860 223	983 002
Autres immobilisations corporelles	637 918	529 925	107 993	125 065
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				4 585
TOTAL immobilisations corporelles :	4 960 698	3 818 454	1 142 244	1 324 442
Immobilisations financières				
Participations	316 230	77 911	238 320	242 301
Créances rattachées à des participations	10 440		10 440	9 403
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	7 437		7 437	7 437
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 512		17 512	17 031
TOTAL immobilisations financières :	351 619	77 911	273 709	276 173
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	5 339 690	3 922 399	1 417 291	1 603 266
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	32 433		32 433	36 315
En-cours de production	110 676		110 676	125 763
Produits finis	28 466		28 466	25 634
Marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	171 574		171 574	187 712
Avances et acomptes versés sur commandes	36 617		36 617	1 955
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	1 312 447	33 326	1 279 121	1 326 117
Autres créances	1 922 712		1 922 712	1 741 602
Charges constatées d'avance	30 547		30 547	24 051
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 265 706	33 326	3 232 380	3 091 770
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 402 870		1 402 870	1 414 785
TOTAL valeurs mobilières de placement :	1 402 870		1 402 870	1 414 785
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	4 876 767	33 326	4 843 441	4 696 222
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	10 216 457	3 955 725	6 260 732	6 299 488

Bilan Passif

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

PASSIF	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Capital dont versé	75 952	75 952
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	305	305
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 068 449	1 068 449
Report à nouveau	2 769 855	2 772 644
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	105 023	(2 790)
Subventions d'investissement	541 373	663 125
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 560 956	4 577 685
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques	113 000	
Provisions pour charges	62 110	64 105
TOTAL PROVISIONS (II)	175 110	64 105
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	233 588	303 070
Emprunts et dettes financières diverses (2)		50
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	284 472	248 232
Dettes fiscales et sociales	966 977	1 090 122
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 108	15 224
Produits constatés d'avance	14 520	1 000
TOTAL DETTES (III) (1)	1 524 666	1 657 698
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	6 260 732	6 299 488

Certifié conforme
aux écritures
Le Commissaire aux Comptes

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

Compte de Résultat (Première Partie)

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
Ventes de marchandises	4 649		4 649	25 670
Production vendue	1 974 050	31 910	2 005 960	1 923 554
Montant net du chiffre d'affaires	1 978 698	31 910	2 010 608	1 949 224
Production stockée			(12 255)	17 463
Production immobilisée				
Subventions			1 661 475	1 366 888
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions			28 263	33 634
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			7 751	
Autres produits			501 754	460 503
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			4 197 596	3 827 712

Achats de marchandises	9 305	10 563
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	212 459	231 960
Variation de stock	3 882	(1 214)
Autres achats et charges externes (1)	1 271 790	1 135 301
Impôts, taxes et versements assimilés	45 515	37 796
Salaires	1 765 641	1 753 357
Cotisations sociales	612 330	635 382
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	267 821	261 970
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	11 128	27 193
Dotations aux provisions	113 000	225
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 553	
Autres charges	47 656	28 846
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 362 079	4 121 379

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(164 483)	(293 667)
---	------------------	------------------

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

Compte de Résultat (Seconde Partie)

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2025	Net (N-1) 31/12/2024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(164 483)	(293 667)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
De participation	515	577
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	20 642	25 725
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	12	
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	21 169	26 301
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 982	2 995
Intérêts et charges assimilées (3)	4 619	3 353
Différences négatives de change	7	7
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	7 608	6 356
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	13 561	19 945
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	(150 922)	(273 722)
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		55 115
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		24 959
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		30 156
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	(255 945)	(240 776)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 218 765	3 909 128
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 113 743	3 911 918
BÉNÉFICE OU PERTE	105 023	(2 790)

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles & Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 3 juin 2014 de l'autorité des normes comptables relatif au plan comptable général.

Il a été fait application des dispositions spécifiques relatives aux associations conformément au plan comptable défini par le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC 2022-06, dont le règlement ANC 2018-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces nouvelles dispositions des règlements ANC 2022-06 et 2023-03, visant à moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, sont applicables aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Ces règlements ont notamment été appliqué par anticipation depuis l'exercice 2024.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise des subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..).

L'association est soumise aux impôts commerciaux pour l'ensemble de ses activités.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Durée d'amortissement : de 1 à 3 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES : Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains	5-7-10-12 ans
- Constructions	10-15-20-25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3-10-20 ans
- Installations techniques	2-3-5-7-10-15-20 ans
- Matériel et outillages industriel	2-3-5-7-8 ans
- Matériels et Outillages	2-3-5-7-10 ans

La serre verre de 4.000 m² a été mise en service au 1er février 2019. Le taux d'amortissement retenu est de 5 à 15 ans selon les composants (bâtiment 15 ans, travaux électriques 10 ans, chaufferie 7 ans, ordinateurs 5 ans).

La serre AGRINEA de 1255 m² a été mise en service le 1er juin 2024. Les durées d'amortissement retenues sont de 7 à 20 ans selon les composants (plateforme 20 ans, tunnels 15 ans, travaux et fournitures électriques 10 ans, agencement 7 ans).

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS : Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks. Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

AVANCES AUX CULTURES : les avances aux cultures sont valorisées à leur coût de revient comprenant :

- le coût d'achat des plants, sacs de substrats, engrais, fournitures spécifiques, ...
- le coût de revient des plants produits sur les sites (achats de stolons, substrat, engrais et fournitures spécifiques, main d'œuvre affectée à la production des plants)
- toutes les charges de main d'œuvre de mise en place des cultures (préparation des installations, pose des sacs, plantations,

Le coût horaire de la main d'œuvre pour évaluer les avances aux cultures est fixé à 18€ de l'heure.

Règles & Méthodes Comptables

CRÉANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS :

Les cotisations professionnelles constatées en produits sont basées sur le tonnage de l'année N-1 et comptabilisées lors de leur appel.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Les produits constatés d'avance au 31/12/2025 sont évalués en fonction du degré d'avancement des prestations réalisées.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ET D'EXPLOITATION :

Les associations ne peuvent utiliser les subventions que conformément à l'objet pour lequel elles ont été octroyées selon les conventions signées.

Le principe de comptabilisation des subventions doit être conforme à ces conventions :

- dans le cas de subvention d'investissement, les dépenses réalisées et répondant aux conditions cumulées de définition et de comptabilisation des actifs sont à immobiliser et les subventions reçues et/ou à recevoir sont à constater en fonds associatifs, l'imputation dépendant du bien immobilisé si renouvelable ou non ; si le bien est non renouvelable, les subventions d'investissement sont étalées suivant la durée d'amortissement des biens qu'elles financent ; si les dépenses ne répondent pas aux conditions d'activation la subvention est à constater en subvention d'exploitation pour la quote-part proportionnelle à ces dépenses.
- dans le cas de subvention de fonctionnement, les subventions reçues et/ou à recevoir sont à constater en subvention d'exploitation en fonction de l'avancement des dépenses réalisées à la clôture.
- Les montants de subventions accordées dont les dépenses ne sont pas engagées s'élèvent à la clôture à 2 301 710.73 euros.

Les subventions concernées sont :

PROJET EN COURS	CHARGES NON REALISEES	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION A RECEVOIR
Acomplii	71 429,84 €	80,00%	57 143,87 €
ANGEL	82 574,06 €	75,00%	61 930,55 €
APIQUM	142 226,02 €	80,00%	113 780,81 €
ARGUS	3 503,94 €	60,00%	2 102,36 €
Aupsa	39 562,57 €	80,00%	31 650,04 €
BIOSOLUOIE	180 186,02 €	75,00%	135 139,52 €
Camelia	55 277,52 €	80,00%	44 221,49 €
CHATOFOR	172 092,53 €	80,00%	137 674,03 €
Confiture	19 680,49 €	75,00%	14 760,33 €
Croc	290 406,32 €	80,00%	232 325,04 €
DIAG CONSEILS	30 397,10 €	100,00%	30 397,10 €
DYNABERRIES	54 715,85 €	39,97%	21 869,56 €
EAU SER	154 796,54 €	75,00%	116 097,40 €
ESCALE	78 780,80 €	75,00%	59 085,60 €
GREENFRUIT	3 490,97 €	80,00%	2 792,73 €
Mapping	66 364,32 €	80,00%	53 091,46 €
Matcha	6 515,62 €	79,83%	5 201,59 €
MOBACQUM	50 199,44 €	80,00%	40 159,55 €
ORANGEADE	7 477,14 €	75,00%	5 607,85 €
PACTE	887 492,73 €	80,00%	709 994,18 €
Papclimbio	31 319,45 €	80,00%	25 055,56 €
ParasiT	4 453,83 €	79,98%	3 562,08 €
PAUPLF(CouBioNeca, BioFumiFrai	69 503,35 €	79,70%	55 397,00 €
Price	31 908,50 €	80,00%	25 526,80 €
Prosper	72 731,95 €	80,00%	58 185,56 €
REDO	64 279,61 €	80,00%	51 423,44 €
Résilience	57 749,13 €	80,00%	46 198,75 €
Serrilience	26 626,26 €	80,00%	21 300,79 €
Solad-fl	161 182,84 €	80,00%	128 946,27 €
ZESTE47	27 723,59 €	60,00% et 20,00%	11 089,44 €
Total général	2 944 648,33 €		2 301 710,73 €

* montant prévisionnel sous réserve d'engagement des dépenses prévues et de validation de ces dépenses par le financeur

→ Le principe des fonds dédiés ne s'applique pas pour la structure.

FAITS SIGNIFICATIFS

1°) Une nouvelle feuille de route portée par les adhérents

Les travaux de réflexion autour de la mission d'Invenio et de la manière dont l'association doit répondre aux attentes de ses adhérents se sont poursuivis en 2025. Ils ont abouti à la définition d'une nouvelle feuille de route structurée autour de trois axes majeurs : accompagner les adhérents pour 1) produire, 2) protéger leurs cultures et 3) innover, grâce à des travaux de R&D adaptés aux enjeux de la filière.

En parallèle, une démarche visant à renforcer la communication et le lien avec les adhérents sera mise en œuvre.

Dans ce contexte, le volume des adhésions est resté stable en 2025 par rapport à 2024.

2°) Une dynamique projets réenclenchée

Au cours des deux dernières années, Invenio a connu une baisse des financements publics consacrés à ses actions de R&D, en lien avec l'évolution de l'appel à projets « expérimentation » de FranceAgriMer.

L'acceptation de nouveaux projets a toutefois permis de relancer cette dynamique en 2025, notamment dans le cadre du PARSADA (Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures), du plan Châtaigne ainsi que de plusieurs projets européens.

Grâce à ces nouveaux engagements, Invenio retrouve en 2025 un niveau de financement supérieur à 1,5 million d'euros.

3°) Poursuite de la modernisation du site de Sainte-Livrade

Le site de Sainte-Livrade a poursuivi sa modernisation autour de trois actions structurantes :

- une démarche menée en partenariat avec la MSA autour de la santé et du bien-être au travail. Trois thématiques ont été particulièrement travaillées : la préparation des engrais, le conditionnement des récoltes et la réduction de la pénibilité liée aux traitements phytopharmaceutiques ;
- un partenariat avec la société Ondex pour la mise en place de tunnels de culture intégrant des technologies de plaques PVC ;
- la finalisation du projet d'ombrière agrivoltaïque mené avec JPEE et Insolight.

Ces actions permettent d'accompagner la rénovation des sites vers des outils adaptés à la R&D mais également au bien être des employés.

4°) Le maintien de l'activité de prestations grâce aux programmes opérationnels

Invenio accompagne les organisations de producteurs (OP) en tant que prestataire dans la mise en œuvre de leurs actions de R&D en lien avec les programmes opérationnels.

Cette activité, qui mobilise des compétences techniques et administratives similaires à celles des projets de recherche, permet de prendre progressivement le relais des prestations privées plus traditionnelles.

5°) Invenio au cœur de la R&D Fruits et Légumes

Le 2 octobre, Invenio a organisé sur son site de Douville le salon Perifel. Cette édition a associé la filière truffe aux partenaires traditionnels des filières fruits et légumes afin de proposer une journée consacrée à la pérennisation des exploitations agricoles.

Plus de 500 visiteurs ont participé à cet événement, en découvrant les installations du site et en assistant aux différentes conférences, démonstrations et présentations techniques.

6°) Un bilan 2025 en amélioration

La progression de l'activité projets, conjuguée au maintien des autres activités, a permis d'améliorer le résultat de l'exercice 2025 par rapport à 2024.

Par ailleurs, le Crédit d'Impôt Recherche permet à Invenio d'afficher un résultat excédentaire sur l'exercice.

7°) Des retards de paiements de subventions sont à noter.

Les subventions concernées sont :

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Au 31/12/2025 *	Totaux
4417000049	ANR 19>23 MEDBERRY 10013 FRA (Europe)	34 272,00 €	
4417000083	FAM 21>23 ALTHERB 30070 FRB	17 425,46 €	
	Antérieur à 2024		51 697,46 €
4417000081	FAM 21>24 POLCKA 30079 AUB	71 719,87 €	
4417000082	FAM 21>24 MIFASOL 30082 FRACAR	116 952,24 €	
4417000084	FAM 21>24 MELYS 30080 AUB	8 694,94 €	
4417000125	AFB 2024 DephyAlterCarotte 30058 CAR via ACF	13 234,25 €	
Total	Année 2024		210 601,30 €

* Montant prévisionnel sous réserve de validation par le financeur

Représentant un total de 262 298.76€

FAITS SIGNIFICATIFS

7°) Suivi des subventions d'investissements affectés à des biens non renouvelables :

libellé du compte	num compte comptable immo	Investissements VO	Subvention	Amort subv fin ex
AGENC & AMENAG TERRAINS	2120000000	58 879,74	63 177,79	34 324,54
VERGER PRUNES	2121100000	15 701,70	7 850,85	1 417,52
CONSTRUCTIONS	2131000000	17 300,00	12 167,97	7 447,22
AGENC AMENAG INST BATIMENTS	2135000000	174 047,82	136 783,70	85 608,85
SERRES	2151000000	885 616,56	430 361,75	249 894,96
AIRE ELEVAGE PLANTS FRAISIERS	2151100000	26 125,87	13 062,94	10 281,66
PLATEFORME INSECT PROOF	2151110000	3 135,00	1 567,50	820,45
SERRE AGRINEA	2151200000	334 577,35	222 599,02	27 540,69
TUNNEL 9.60M (SL)	2151231000	21 003,16	10 660,58	2 665,15
INSTALLATIONS TECHNIQUES	2153000000	6 113,82	4 279,67	2 723,44
MATERIEL ET OUTILLAGE	2154000000	205 660,87	129 693,15	79 917,57
MATERIEL DE CULTURE ET IRRIG	2181000000	71 488,01	37 646,66	25 989,20
MATERIEL DE TRANSPORT	2182000000	2 000,00	1 400,00	1 247,55
		1 821 649,90	1 071 251,58	529 878,80

En 2025, la quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat, soit 114 569.20€, représente 6.89% des subventions et 2.73% des produits d'exploitation.

Immobilisations

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	27 373		
TOTAL immobilisations incorporelles :	27 373		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	301 818		16 036
Constructions sur sol propre	122 495		
Constructions sur sol d'autrui	27 155		
Constructions installations générales	612 315		
Installations techniques et outillage industriel	3 199 418		56 153
Installations générales, agencements et divers	360 299		
Matériel de transport	142 340		9 512
Matériel de bureau, informatique et mobilier	69 401		8 746
Emballages récupérables et divers	61 182		
Immobilisations corporelles en cours	4 585		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	4 901 009		90 448
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	326 634		2 684
Autres titres immobilisés	7 437		
Prêts et autres immobilisations financières	17 031		481
TOTAL immobilisations financières :	351 102		3 165
TOTAL GÉNÉRAL	5 279 484		93 613

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			27 373	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			27 373	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			317 853	
Constructions sur sol propre			122 495	
Constructions sur sol d'autrui			27 155	
Constructions installations générales			612 315	
Install. techn., matériel et out. industriels		12 611	3 242 960	
Inst. générales, agencements et divers		11 719	348 580	
Matériel de transport		1 844	150 008	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			78 148	
Emballages récupérables et divers			61 182	
Immobilisations corporelles en cours	4 585			
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 585	26 174	4 960 698	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		2 648	326 670	
Autres titres immobilisés			7 437	
Prêts et autres immo. financières			17 512	
TOTAL immobilisations financières :		2 648	351 619	
TOTAL GÉNÉRAL	4 585	28 822	5 339 690	

Amortissements

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	24 721	1 313		26 034
TOTAL immobilisations incorporelles :	24 721	1 313		26 034
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	210 386	12 720		223 105
Constructions sur sol propre	113 292	2 304		115 596
Constructions sur sol d'autrui	27 155			27 155
Constructions installations générales	501 161	38 775		539 936
Installations techn. et outillage industriel	2 216 416	177 379	11 058	2 382 737
Inst. générales, agencements et divers	319 733	12 154	11 719	320 168
Matériel de transport	71 910	17 781	1 844	87 847
Mat. de bureau, informatique et mobil.	55 333	5 394		60 727
Emballages récupérables et divers	61 182			61 182
TOTAL immobilisations corporelles :	3 576 567	266 508	24 621	3 818 454
TOTAL GÉNÉRAL	3 601 289	267 821	24 621	3 844 488

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Amortissements (suite)

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges		113 000		113 000
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	64 105	15 881	17 876	62 110
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	64 105	128 881	17 876	175 110

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières	74 929	2 982		77 911
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	48 466	11 128	26 268	33 326
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	123 395	14 110	26 268	111 237

TOTAL GÉNÉRAL	187 500	142 991	44 144	286 347
----------------------	----------------	----------------	---------------	----------------

État des Échéances des Créances et Dettes

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	10 440		10 440
Prêts			
Autres immobilisations financières	17 512		17 512
TOTAL de l'actif immobilisé :	27 952		27 952
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	46 502		46 502
Autres créances clients	1 265 945	1 265 945	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	3 850	3 850	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	255 945	255 945	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	40 097	40 097	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 506 845	1 506 845	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	113 435	113 435	
TOTAL de l'actif circulant :	3 232 619	3 186 117	46 502
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	30 547	30 547	

TOTAL GÉNÉRAL	3 291 118	3 216 664	74 454
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	233 588	41 967	147 211	44 410
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	284 472	284 472		
Personnel et comptes rattachés	172 741	172 741		
Sécurité sociale et autres organismes	235 520	235 520		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	233 128	233 128		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	325 588	325 588		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	25 108	25 108		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	14 520	14 520		

TOTAL GÉNÉRAL	1 524 666	1 333 045	147 211	44 410
----------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Produits à Recevoir

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	737 888 3 334 1 506 845 61 392 1 615
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	2 311 074

Charges à Payer

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	156
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 762
Dettes fiscales et sociales	233 911
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	13 301
TOTAL	398 130

Charges et Produits Constatés d'Avance

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	30 547	14 520
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		

TOTAL	30 547	14 520
-------	--------	--------

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE :

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés, au titre de l'indemnité de départ à la retraite est de 62 109.70€ et est comptabilisé.

Cet engagement est déterminé à partir de la méthode des unités de crédits projetées et suivants :

Taux d'actualisation : 4.04

Table de mortalité de l'INSEE 2018.

Taux de turn over faible

Taux de charges sociales et fiscales : 37.00 %

Engagements

ENGAGEMENTS DONNES :

Néant

ENGAGEMENTS RECUS :

Le prêt réalisé le 04/12/2018 auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour un montant de 425 000 € est garanti par le nantissement de DAT en compte chez Fraise Concept à hauteur de 250 000 € (prêt souscrit par le Ciref et repris par INVENIO lors de la fusion avec effet rétroactif au 01/01/2019)

Effectif Moyen

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	15	
Agents de maîtrise et techniciens	17	
Employés	5	
Ouvriers	11	
TOTAL		48

Rémunérations allouées aux membres des Organisations d'Administration : 9 687.50€

Montant des salaires des trois plus fortes rémunérations : 154 636.69€

selon l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Ventes de produits	356 989
Prestations	1 653 619
Cotisations adhérents	413 517
Subventions	1 546 906
Autres	95 989

TOTAL	4 067 019
-------	-----------

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
CA France	1 978 698
CA Export	31 910

TOTAL	2 010 608
-------	-----------

Les subventions finançant les activités de recherche de l'exercice sont les suivants :

OFB = 96 558.41€, Conseil Régional Aquitaine = 525 991.68€, MAA = 105 419.74€, France Agrimer = 323 330.64€, Feader = 95 314.23€, Feder = 53 684.03€, Europe = 59 999.51€, MASA = 166 529.29€, Autres = 120 078.31€

Commentaires

I - Note sur la provision pour risques et charges :

A - La provision pour risque :

Pas de provision inscrite dans les comptes.

B - La provision pour litiges

En raison d'une procédure prud'homale en cours, une provision est constituée, elle s'élève à 113 000.00€.

C - Une provision sur titres

Compte tenu de la situation nette de la SCI DE LALANDE, une provision est constituée, elle s'élève à 77 910.62€.

Une provision sur les titres de la SCI AGRI EXPE d'un montant de 21.420€ n'a pas été inscrite dans les comptes du fait d'une plus-value latente sur le foncier.

Liste des Filiales et Participations

INVENIO

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 26/05/26
Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAN avant affecta° resultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Brute	Valeurs comptables titres détenus Nette	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
INVENIO SOLUTIONS	100 000	2 639 618	100	22 218	22 218			708 804	135 978	
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
SCI AGRI EXPE	321 440	(46 725)	45,84	147 360	147 360			19 953		
SCI LALANDE	500 090	(319 203)	23,47	117 390	39 479			51 609	(13 301)	
PUBLICATIONS AGRICULTURELLES	85 500	316 345	29,15	27 930	27 930			602 446	(117 032)	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A:										
- françaises										
- étrangères										

Document soumis aux contrôles de Commissaire aux comptes

Tableau de Variation des Fonds Associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluations avec droit de reprise				
Fonds associatifs sans droit de reprise	75 952.08			75 952.08
Primes d'émission	304.90			304.90
Ecart de réévaluations sans droit de reprise				
Réserves	1 068 448.90			1 068 448.90
Report à nouveau	2 772 644.48	-2 789.85		2 769 854.63
Résultat comptable de l'exercice	-2 789.85	105 022.65	-2 789.85	105 022.65
Subventions d'investissement non renouvelables par l'organisme	663 124.59	154 819.67	276 571.28	541 372.98
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	4 577 685.10	257 052.47	273 781.43	4 560 956.14

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				43 121	43 121
Amortissements :					
- cumuls exercices antérieurs				23 038	23 038
- dotations de l'exercice				11 246	11 246
TOTAL				8 837	8 837

REDEVANCES PAYÉES :					
- cumuls exercices antérieurs				24 965	24 965
- dotations de l'exercice				12 290	12 290
TOTAL				37 255	37 255

REDEV. RESTANT À PAYER :					
- à un an au plus				4 304	4 304
- à plus d'un an et cinq ans au plus				6 097	6 097
- à plus de cinq ans					
TOTAL				10 401	10 401

VALEUR RÉSIDUELLE					
- à un an au plus				3 657	3 657
- à plus d'un an et cinq ans au plus				5 180	5 180
- à plus de cinq ans					
TOTAL				8 837	8 837

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail					12 290
-----------------------------------	--	--	--	--	--------